

Accusé de réception en préfecture
044-214401903-20091218-de-091218-14-AI
Date de signature : -
Date de réception : 21/12/2009

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2009

**OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES AU LIEUDIT LES  
PLIES DANS LE BOIS DES GRIPOTS – MONSIEUR  
RENE GAUDIN**

**Madame Karoline DETOLLE, Conseillère Municipale déléguée au Conseil Municipal Enfants, au Conseil Jeunes et au quartier du Portereau, expose :**

Monsieur René GAUDIN a donné son accord pour vendre à la Ville les deux parcelles dont il est propriétaire situées au lieudit les Plies, incluses dans le périmètre de la Charte du Bois des Gripôts.

Les parcelles, situées en zone NL au Plan Local d'Urbanisme, et en espace boisé à créer ou à conserver, sont cadastrées section CV N°141 pour 1 129 m<sup>2</sup>, et CV N°142 pour 377 m<sup>2</sup>.

Cette vente interviendrait, conformément à l'avis de France Domaine au prix total de **SIX MILLE CENTS EUROS (6 100 euros)** soit 4 600 euros (QUATRE MILLE SIX CENT EUROS) pour la parcelle CV N°141 et 1 500 euros (MILLE CINQ CENTS EUROS) pour la parcelle CV N°142.

Les frais d'acte seraient à la charge de la Ville.

Je demande votre accord pour :

- procéder à l'acquisition de ces parcelles
- prendre en charge l'ensemble des frais de régularisation
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

**Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité**

**accepte les propositions énoncées ci-dessus**

Exécutoire le

**LE MAIRE**  
Pour le Maire  
l'Adjoint Délégué

*signé*

Philippe RIOUX

Pour copie certifiée conforme  
Fait à Saint-Sébastien-sur-Loire  
Le 21 décembre 2009

**LE MAIRE**  
Pour le Maire  
l'Adjoint Délégué

*signé*

Philippe RIOUX